

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Eurolist)

Par courrier du 27 juillet 2007, Crédit Agricole SA (91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juillet 2007, indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée IDIA Développement (1), le seuil de 5% du capital de la société EUROMEDIS GROUPE et détenir, indirectement 128 867 actions EUROMEDIS GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,41% du capital et 3,65% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Détenue à 100% par Crédit Agricole Capital Investissement & Finance SA, elle-même détenue à 99,99% par Crédit Agricole SA.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 2 382 227 actions représentant 3 528 128 droits de vote.